Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Organisation et gestion de la PME

Session 2019 • Code sujet : **19APE5ORG-P** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **7**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Optimisation des flux de trésorerie (2 questions) **Page 3**

2. Aide à la décision et gestion administrative du personnel (2 questions) **Page 5**

3. Organisation de la communication institutionnelle (2 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgpme.fr/assets/annales/bts-gpme/E5.1 - Participer à la gestion des risques de la PME/2019/BTS GPME - E5.1 - Participer à la gestion des risques de la PME - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Optimisation des flux de trésorerie

Yaourt CITO prévoit l'acquisition d'une machine FS2000 pour augmenter sa production, financée en partie par un emprunt. Le candidat doit établir le budget prévisionnel de trésorerie du dernier trimestre 2019, puis analyser l'impact de la hausse d'activité et les décisions de gestion à envisager.

Question 1.1. Établir le budget prévisionnel de trésorerie du dernier trimestre 2019 en terminant le travail préparé par le comptable. Prendre en compte les ventes et encaissements, les dépenses et leurs échéances, la TVA, l'investissement, l'emprunt et les soldes estimés des comptes. Arrondir les calculs à l'euro le plus proche.

Le solde initial d'octobre est de 176 018 €. Les encaissements sont repris du tableau prévisionnel, dont l'emprunt de 25 000 € en octobre. Les dettes de septembre, la machine, les salaires et la TVA de septembre sont payés en octobre. Les achats, charges sociales et TVA mensuels sont réglés le mois suivant. Les dépenses diverses sont payées au comptant : elles correspondent à 1 % du chiffre d'affaires HT, majoré de 8,5 % de TVA.

Budget de trésorerie (€)	Octobre	Novembre	Décembre
Solde initial	176 018	168 765	267 347
Encaissements	206 815	248 869	283 710
Fonds disponibles	382 833	417 634	551 057
Fournisseurs	140 886	122 520	142 940
Salaires nets	19 000	19 000	19 000
Charges sociales	5 340	3 610	3 610
TVA à décaisser	9 353	2 195	2 561
Dépenses diverses TTC	2 539	2 962	3 174
Machine FS2000	36 950	0	0
Total des décaissements	214 068	150 287	171 285
Solde final	168 765	267 347	379 772

Les achats TTC sont calculés au taux de 2,10 %. La machine est exonérée de TVA.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Soldes finaux prévisionnels : octobre 168 765 €, novembre 267 347 €, décembre 379 772 €.

Question 1.2. Présenter au dirigeant des conclusions sur l'impact de la hausse d'activité sur la trésorerie et sur les décisions à prendre pour gérer la trésorerie.

Le solde prévisionnel reste positif et augmente au cours du trimestre, de 168 765 € fin octobre à 379 772 € fin décembre. Cette progression ne signifie pas que la hausse d'activité finance immédiatement tous les besoins : 75 % des ventes sont encaissées le mois suivant, tandis que les achats sont également réglés avec un décalage. La

machine mobilise 36 950 € en octobre. Il faut actualiser le budget chaque mois, contrôler les encaissements clients, anticiper les échéances et préserver des disponibilités suffisantes, notamment pour le début du remboursement de l’emprunt en janvier 2020.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La trésorerie prévisionnelle progresse, mais le suivi des décalages de paiement et la préparation de l’échéance d’emprunt de janvier restent essentiels.

2. Aide à la décision et gestion administrative du personnel

Le technicien de maintenance Patrick JEAN-LOUIS quitte Yaourt CITO et le dirigeant souhaite lui expliquer les éléments chiffrés de son solde de tout compte. L'entreprise prévoit aussi un recrutement supplémentaire lié à la production et à la maintenance, et cherche à choisir le contrat le plus adapté parmi l'intérim, le CDD et le CDI.

Question 2.1. Préparer l'entretien avec Patrick JEAN-LOUIS afin de lui expliquer les éléments chiffrés de son solde de tout compte, notamment le salaire de mai, la prime d'ancienneté et l'indemnité compensatrice de congés payés, à partir des informations fournies dans les annexes.

Le salaire et la prime sont présentés nets sur le reçu. Patrick a plus de six ans d'ancienneté au 31 mai 2019 : sa prime est donc de 6 % du salaire brut. Pour les congés, on compare le dixième et le maintien de salaire, puis on retient le montant le plus favorable.

Élément	Calcul	Montant
Salaire de mai net	2 000 × 90 %	1 800 €
Prime nette	2 000 × 6 % × 90 %	108 €
Congés, maintien net	(1 800 + 108) × 25 ÷ 22	2 168,18 €
Congés, dixième net	(13 300 + 5 × (2 000 + 120)) ÷ 10 × 90 %	2 151 €

Le maintien est plus favorable. Le reçu indique 2 168,20 € pour les congés, soit 0,02 € de plus que le calcul à partir des données fournies. Le total indiqué au reçu est 4 076,20 €. Patrick doit écrire « Pour solde de tout compte », signer et recevoir un exemplaire.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Montant figurant sur le reçu : 4 076,20 € nets, dont 1 800 € de salaire, 108 € de prime et 2 168,20 € de congés payés.

Question 2.2. Préconiser, dans une réponse argumentée, le contrat le plus adapté à la situation de l'entreprise parmi le travail temporaire, le CDD d'un an renouvelable une fois et le CDI. Tenir compte des besoins de recrutement et de formation, des départs fréquents et des perspectives de l'entreprise.

Je recommande le **CDI** pour le second technicien. La hausse de la demande, l'amplification des horaires et l'utilisation durable de la nouvelle machine indiquent un besoin qui dépasse un remplacement temporaire. L'entreprise investira dans une formation en métropole : proposer un emploi stable peut aider à attirer et fidéliser le salarié, alors que les départs fréquents désorganisent déjà la production et multiplient les recrutements.

Le CDD d'un an renouvelable convient mieux à un besoin temporaire et entraîne des indemnités de fin de contrat. L'intérim offre une certaine souplesse, mais l'entreprise n'est pas l'employeur direct et le recours ajoute un intermédiaire. Le CDI engage davantage l'entreprise, notamment en cas de rupture : il faut donc confirmer la pérennité du besoin.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Choisir le CDI : le besoin paraît durable et la stabilité peut favoriser le recrutement et la fidélisation après une formation coûteuse.

3. Organisation de la communication institutionnelle

Yaourt CITO souhaite accueillir des classes pour promouvoir son identité locale et son savoir-faire, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Le candidat doit concevoir les documents numériques de présentation de la visite et d'inscription, selon les modalités définies dans les échanges de courriels.

Question 3.1. Concevoir le document de présentation de la visite de l'entreprise en décrivant son déroulement et son intérêt pédagogique. Intégrer les règles de sécurité, les équipements de protection, les horaires et jours proposés, la limite d'effectif, les étapes de la visite et le jeu-quizz.

Visitez Yaourt CITO : une heure au cœur d'un savoir-faire martiniquais

1. Accueil de la classe devant l'usine et rappel des règles de sécurité et d'hygiène.
2. En salle de réunion, distribution et port des protections jetables : couvre-tête et sur-chaussures. Présentation adaptée au niveau scolaire de l'entreprise, de ses activités et de ses valeurs.
3. Visite de l'usine avec le responsable de production ou Sandrine CARLOS.
4. Dégustation, puis jeu-quizz sur la visite et les parfums de yaourts. Les trois premiers remportent un objet au nom de l'entreprise.

Visites le mardi ou le jeudi, à 9 h, 10 h 30 ou 14 h 30. Maximum : 18 personnes, dont 2 accompagnateurs. La classe peut être scindée en deux groupes. Contribution : 20 € pour un groupe de 18 participants.

Déroulement de la visite Yaourt CITO

1	Accueil devant l'usine et rappel des règles de sécurité et d'hygiène
2	Salle de réunion : protections jetables et présentation adaptée au niveau scolaire
3	Visite de l'usine avec le responsable de production ou Sandrine CARLOS
4	Dégustation et jeu-quizz ; objets Yaourt CITO pour les trois premiers

Durée : une heure. Mardi ou jeudi, à 9 h, 10 h 30 ou 14 h 30. Maximum 18 personnes, dont 2 accompagnateurs. Contribution : 20 € pour un groupe de 18.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Visite pédagogique d'une heure, mardi ou jeudi à 9 h, 10 h 30 ou 14 h 30, limitée à 18 personnes, avec protections, présentation, visite, dégustation et quizz.

Question 3.2. Réaliser le document d'inscription de la classe en recueillant les informations sur l'établissement et le groupe, les dates, les modalités de règlement et les signatures nécessaires. Prévoir la contribution aux frais, le règlement demandé après validation et l'attestation relative à l'autorisation parentale pour l'utilisation de photographies.

Demande d'inscription à la visite de Yaourt CITO

Rubrique	Informations à compléter
Établissement	Nom, adresse, téléphone, courriel
Classe et groupe	Niveau, nombre d'élèves, nombre d'accompagnateurs, effectif total : 18 personnes maximum
Visite souhaitée	Date, mardi ou jeudi ; horaire : 9 h, 10 h 30 ou 14 h 30
Règlement	Contribution : 20 € pour un groupe de 18 participants ; mode de règlement à préciser
Photographies	Attestation de l'établissement confirmant le recueil des autorisations parentales pour l'utilisation et l'affichage des photos
Signatures	Date et signature du représentant de l'établissement ; date et signature de Yaourt CITO

Le formulaire précise les coordonnées de l'établissement, la composition du groupe et le créneau souhaité. Après validation, Yaourt CITO confirme les dates par courriel et demande le règlement sous huitaine.

La contribution indiquée est de 20 € pour un groupe de 18 participants. Le document prévoit aussi l'attestation relative aux autorisations parentales pour les photographies, ainsi que les dates et signatures des deux parties.

Formulaire d'inscription à la visite Yaourt CITO

À renseigner	Informations
Établissement	Nom, adresse, téléphone, courriel
Classe et groupe	Niveau, nombre d'élèves, nombre d'accompagnateurs, effectif total : 18 maximum
Créneau demandé	Date souhaitée : mardi ou jeudi ; horaire : 9 h, 10 h 30 ou 14 h 30
Contribution et règlement	20 € pour un groupe de 18 participants ; mode de règlement à préciser
Photographies	Attestation : autorisations parentales recueillies pour l'utilisation et l'affichage des photos
Signatures	Date et signature du représentant de l'établissement ; date et signature de Yaourt CITO

Après validation, Yaourt CITO confirme les dates par courriel et demande le règlement sous huitaine.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Formulaire avec coordonnées, classe, effectif, date et horaire souhaités, contribution de 20 € par groupe de 18, attestation parentale et signatures des deux parties. Règlement demandé sous huitaine après validation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de BTS Assistant de gestion de PME-PMI, Organisation et gestion de la PME, session 2019, code 19APE5ORG-P, d'une durée de 4 heures et de coefficient 7. Le cas porte sur la croissance de Yaourt CITO : budget de trésorerie, gestion du départ et du recrutement de salariés, puis communication institutionnelle par des visites d'usine. Les compétences évaluées associent calcul, analyse, conseil et conception de documents.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un budget de trésorerie classe les encaissements et décaissements selon leur date effective de règlement.
- Dans ce sujet, la TVA mensuelle à décaisser est payée le mois suivant et se calcule à partir des TVA collectée et déductible.
- L'indemnité compensatrice de congés payés retient la méthode la plus favorable au salarié entre le dixième et le maintien de salaire.
- Le choix entre CDI, CDD et intérim dépend notamment de la durée du besoin, des perspectives d'activité et des conditions de recrutement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Respecter les échéances de règlement indiquées : comptant, à 30 jours, fin de mois ou le mois suivant.
- Reprendre correctement les disponibilités, créances, dettes et encaissements prévus, sans compter deux fois un même flux.
- Expliquer les composantes du solde de tout compte à partir des données de rémunération, d'ancienneté et de congés payés.
- Respecter les modalités de visite : jours, créneaux, effectif maximal, sécurité, contribution financière et droit à l'image.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire le budget prévisionnel de trésorerie du dossier 1 ?

Classez chaque encaissement et décaissement dans le mois où il est effectivement réglé. Ajoutez les soldes initiaux et les créances ou dettes concernées, totalisez les flux mensuels, puis calculez le solde final à reporter.

Q : Comment traiter la TVA dans le budget du dernier trimestre ?

Utilisez la TVA à décaisser mensuelle indiquée dans l'annexe, à payer le mois suivant. L'achat de la machine est exonéré de TVA dans le sujet. Tenez également compte de la TVA due en septembre, réglée en octobre.

Q : Le sujet fixe-t-il une durée ou un nombre de points par dossier ?

L'épreuve dure quatre heures. Les dossiers valent respectivement 40, 50 et 50 points, mais le sujet ne précise pas de durée par dossier ni de répartition des points entre les tâches. Gérez le temps selon leur contenu.

Q : Quels critères doivent guider la recommandation de contrat et les documents de visite ?

Justifiez le contrat au regard de la durée du besoin, des perspectives et des difficultés de recrutement. Pour les documents, intégrez les modalités données dans les annexes, notamment la sécurité, les effectifs, le règlement et l'autorisation liée aux photographies.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgpme.fr/assets/annales/bts-gpme/E5.1 - Participer à la gestion des risques de la PME/2019/BTS GPME - E5.1 - Participer à la gestion des risques de la PME - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion de la PME : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.